

Après avoir admis que les *Misérables* et *Notre-Dame de Paris* son à l'Index, il dit :

"Let the fact be granted, can it affect a civil contract? To say yes would be to lay down the principle that the Congregation de l'Index, or the ecclesiastical authority of any other church, would have the power, as between the members of its own communion, to interpret, qualify or even annul contracts."

Non, l'Église n'a pas le droit d'annuler les contrats civils ; mais nous réclamons pour elle le droit de se faire juge de la moralité d'un livre et de le déclarer *contraire aux bonnes mœurs* ; nous réclamons pour elle le droit d'obliger les catholiques en conscience à ne pas contribuer à répandre ce livre. Et nous prétendons que cette obligation, en conscience, doit être respectée chez les catholiques, du moins lorsqu'il s'agit de rapports entre les membres de cette religion. Que deviendrait alors le grand principe de la liberté de conscience ? S'il fallait qu'un libraire catholique fut obligé en loi d'importer tous les livres qu'un agent peu scrupuleux s'engagerait d'importer en leur nom, où en serions-nous ?

* * *

L'hon. juge est ensuite entré sur le terrain littéraire ; il a fait un grand éloge des œuvres de Victor Hugo, tout en faisant quelques réserves. Il dit :

That Hugo has written things which marred his genius and has committed himself to views which many men would repudiate, are undeniable facts, but all the same he was a great writer, poet and dramatist, and an imposing central figure in the nineteenth century literature of France. No one can read his works without agreeing with this moderate praise of what he was and what he felt. "In his moral nature we shall find much that is strong, elevated and tender, a true passion for France, a true sympathy for the poor and the oppressed, a true fondness for children." Another eminent writer declares that "it may be asserted without the least fear of contradiction, that Victor Hugo will hold to all posterity the position of the greatest poet and one of the greatest prose writers in France." One of the reverend witnesses for the defence spoke of his works as being "*magnifique au point de vue littéraire.*"

C'est le cas de dire que la forme l'emportera sur le fond. On pourra, pourvu qu'on sache se servir d'un langage imagé, fleuri, résonnant bien, brillant, dire les choses les plus absurdes, les plus impies, les plus obscènes mêmes, sans être immoral, sans écrire des choses contraire aux *bonnes mœurs*. Le juge ne le dit pas ; mais c'est la conséquence naturelle de ses remarques.

Il ne manque pas d'écrivains modernes qui ne savent pas voir plus loin que la forme ; qui ne jugent une pensée qu'en examinant en détail les mots qui l'expriment ; mais à cette cohorte de critiques superficiels, nous en pouvons opposer d'autres en plus grands nombres qui, estimant mieux le vrai et le beau, que le faux et l'obscène, ont su aller plus loin que la forme, et venger la morale outragée. Et ce ne sont pas seulement des écrivains catholiques, mais ce sont tous ceux qui ont reçu en partage le sens de l'honnêteté.